

- ORDRE DU JOUR -

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2010
- 2) Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive
- 3) Avenant à la convention pluriannuelle avec la DRAC
- 4) Sorties pédagogiques des écoles du I^{er} semestre 2010
- 5) Convention « Les Francas »
- 6) Reversement d'une subvention CEL à l'association "MING MEN"
- 7) R.A.S.E.D
- 8) Transferts de charges du stade des Hauts de Margny
- 9) Contrat d'entretien des espaces verts
- 10) Tarifs 2010 pour le multi-accueil
- II) Information des décisions du Maire en vertu de la délibération accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le 3 février à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, en la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire de ladite ville.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HELLAL, Maire

Mesdames MULLER, EL AMRANI, TEZENAS-STADNICKI, HIMEDA, WENDZINSKI, BREKIESZ, VIDAL, COCHET, GUILLON, GAMAIN.

Messieurs RESSONS, HERBET, COLLET, COULON, CABADET, LECLERE, GUILLOTEAU, LIENNEL, GOMEZ, HEROUARD, SYLVESTRE, DHIEUX, GERARD, WALLERAND.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Madame WITTENHOVE (pouvoir à Madame HIMEDA).

Madame JUCHNIEWICZ (pouvoir à Monsieur LIENNEL).

ETAIENT EXCUSEES : Mesdames LEY-NGARDIGAL, LECLERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SYLVESTRE.

I) *OBJET* : Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Il est demandé au conseil municipal, de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2010 (en annexe).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

2) OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

Considérant que le conseil municipal en date du 30 mars 2009 a contracté une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie, pour le financement des besoins ponctuels de la ville.

Vu que ce contrat arrive à échéance le 1^{er} avril 2010, il y a lieu de le renouveler dans les mêmes conditions :

Montant :	1 000 000 €
Durée :	1 an maximum
Taux d'intérêt applicable à un tirage :	EONIA +marge de 1,15%

(Selon le choix d'index réalisé par l'emprunteur à chaque demande de versement des fonds).

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts :	mensuelle civile, à terme échu
Frais de dossier :	néant
Commission d'engagement :	500€
Commission de mouvement :	néant
Commission de non-utilisation :	néant

Les tirages seront effectués, selon la procédure du crédit d'office au crédit du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE par 21 voix pour, 2 voix contre (Madame GAMAIN, Monsieur WALLERAND) et 4 abstentions (Mesdames COCHET, GUILLON, Messieurs DHIEUX, GERARD) Monsieur le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

3) OBJET : Avenant à la convention pluriannuelle avec la DRAC

Dans le cadre du recrutement d'un cadre A pour le Centre Régional de Ressources en Albums Jeunesse, une convention a été signée avec la DRAC qui s'engage à soutenir financièrement le projet par une subvention sur 3 ans, couvrant à 50% la rémunération brute globale.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC la subvention au titre de l'année 2010 suivant le budget prévisionnel ci-joint à hauteur de 28 356,15 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame MULLER,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE par 25 voix pour et 2 voix contre (Madame GAMAIN, Monsieur WALLERAND) Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC la subvention au titre de l'année 2010 suivant le budget prévisionnel ci-joint à hauteur de 28 356,15 €.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

4) OBJET : Sorties pédagogiques des écoles du I^{er} semestre 2010

Plusieurs écoles nous ont fait part de leurs projets de sorties pédagogiques pour l'année 2010.

Ecole	Sorties	Participation de la ville pour le bus
Ecole Paul Bert	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Jeux Picard ▫ Musée Vivenel ▫ Château de Compiègne ▫ Château de Chantilly ▫ Château de Pierrefonds ▫ Château de Versailles ▫ Cité des Sciences (Paris) ▫ Musée de la nacre (Méru) <p style="color: red; margin-top: 5px;"><i>En attente de devis et réservation</i></p>	2 656 €
Ecole Ferdinand Buisson	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Musée Vivenel (110 élèves) ▫ Samara (127 élèves) ▫ Musée de la voiture (82 élèves) ▫ Forêt de Compiègne (82 élèves) ▫ Clairière de l'Armistice (45 élèves) ▫ Mont Ganelon (27 élèves) ▫ Château de Chantilly (28 élèves) 	3 045 €
Ecole Jules Ferry	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Coeuvres et Valsery (98 élèves) 	748 €
Ecole Suzanne Lacore Maternelle & primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Château de Versailles (41 élèves) ▫ Musée de l'Air et de l'espace (70 élèves) ▫ Aquarium Sea-life (73 élèves) ▫ Forêt de Buicourt (73 élèves) 	3 857 €
Ecole maternelle Edouard Herriot	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Château de Chantilly (103 élèves) 	567,84 €
Ecole primaire Edouard Herriot	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Samara (63 élèves) ▫ Mine de Lewarde (39 élèves) ▫ Château de Pierrefonds (37 élèves) ▫ Château de Compiègne (102 élèves) 	2 237,14 €

Selon les voyages, les écoles maternelles et primaires sollicitent la ville pour prendre en charge les frais de transports.

En ce qui concerne ces voyages, ils seront financés par les crédits budgétaires inscrits dans le cadre de la délibération du 27 mars 2007. (Projet pédagogique avec sorties culturelles sur 1 journée).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame EL AMRANI,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les frais de transports pour les sorties pédagogiques du 1^{er} semestre 2010 pour les écoles maternelles et élémentaires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

**POUR COPIE CONFORME
Le Maire,**

Bernard HELLAL

5) OBJET : Convention « Les Francas »

Pour permettre à l'Association Départementale des Francas de l'Oise d'intervenir dans les différentes écoles de la ville de MARGNY-Lès-Compiègne pour l'année 2010, il convient de renouveler la convention de prestation de services.

La prestation porte sur **83** interventions :

☞ **68** séances et **30 ½** séances en animation théâtrale, animation musicale avec le studio-bus et en animation danse-expression corporelle.

L'ensemble de ces interventions s'élève à 9 915 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention et toutes les pièces s'y afférentes.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame EL AMRANI,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention et toutes les pièces s'y afférentes.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

6) OBJET : Reversement d'une subvention CEL à l'association « MING MEN »

Dans le cadre du Contrat Educatif Local 2009, une subvention de 150 € a été versé pour l'action « Bien-être énergétique chinois », exercé en milieu périscolaire de mai à juin 2009 par l'association « MING MEN ».

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à reverser cette somme à l'association.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame TEZENAS-STADNICKI,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à reverser cette somme à l'association.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

7) OBJET : R.A.S.E.D

Considérant qu'il convient de doter le R.A.S.E.D de MARGNY-Lès-Compiègne de matériel destiné à la psychologue, aux tests, à la rééducatrice et de matériel divers.

Considérant que le coût total s'élève à 2 732 € pour l'année 2010.

Considérant que des élèves des différentes communes sont concernés par ce service de Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés et qu'il est souhaitable que chaque collectivité poursuive l'effort engagé les années antérieures et participe financièrement à l'achat de ce matériel pédagogique à hauteur de 1,58€ par enfant :

☞ 0,80 € pour la section de fonctionnement

☞ 0,78 € pour la section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal, de mandater aux collectivités concernées ci-après une participation financière de 1,58 € par enfant pour l'année civile 2010 :

Ecoles du secteur	Nombre d'enfants	Contribution 2009
Margny-Lès-Compiègne	723	1 142 €
Venette	290	458 €
Janville	48	76 €
Jonquières	54	85 €
Jaux	182	288 €
Rpi Coudun / Giraumont	120	190 €
Lachelle	62	98 €
Bienville	51	81 €
Clairoix	199	314 €
Total	1729	2 732 €

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2010, article 6067.

Les recettes correspondantes sus visées seront imputées à l'article 7474.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame EL AMRANI,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mandater aux collectivités concernées, une participation financière de 1,58 € par enfant pour l'année civile 2010.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

8) OBJET : Transferts de charges du stade des Hauts de Margny

Comme la loi le prévoit, la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges au sein de laquelle notre commune est représentée, s'est réunie le 20 octobre 2009 aux fins d'examiner les coûts des dépenses transférées relatives aux équipements des terrains de football des Hauts de MARGNY-Lès-Compiègne.

Montants des charges transférées : 58 010 €/an.

Cette somme est constituée des charges de personnel et des charges à caractère général (eau, électricité, nettoyage, frais de téléphone, d'entretien, réfection des terrains).

Il est proposé, dans un souci de maintenir une gestion de proximité de ces terrains, de poursuivre le dispositif de gestion actuelle sans transfert de personnel.

Il reviendra ainsi à l'A.R.C. de rembourser, via une contribution, cette somme de 58 010 €/an, (somme indexé annuellement). Ce montant reprend l'ensemble des charges décrites au paragraphe précédent comprenant le personnel et les autres charges qui seront réglés directement par la ville de MARGNY-Lès-Compiègne.

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver ce transfert de charges.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce transfert de charges.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

9) OBJET : Contrat d'entretien des espaces verts

Le contrat d'entretien des espaces verts signé avec la S.E.E.V arrive à son terme, nous devons donc relancer une consultation afin de retenir une entreprise qui assurera ces entretiens à partir de février 2010.

Ce contrat concernera la tonte, la taille et le bêchage de certains espaces suivant un planning défini.

Une consultation d'entreprise sera menée afin de signer un contrat sur une durée de 4 ans.

Le montant prévisionnel s'élève à 80 000€ TTC/an.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COULON,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

10) **OBJET : Tarifs 2010 pour le multi-accueil**

Vu le décret n°87-654 du 11 août 1987,

Vu la délibération en date du 3 février 2010,

Vu le barème de la Caisse des Allocations Familiales,

Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles	Composition de la famille			
	I enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%
Barème plancher 580€ mensuel	0,34€	0,29€	0,23€	0,17€
Barème plafond 4 475€ mensuel	2,68€	2,24€	1,79€	1,34€

Un supplément de 40 centimes d'€ de l'heure sera demandé aux familles extérieures à la commune et dont l'enfant fréquente l'accueil occasionnel. Ce tarif sera révisable annuellement.

Pour la participation des parents dépendants des régimes spéciaux non conventionnés, le tarif horaire sera de (4,13 €). Ce tarif sera révisable annuellement.

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver les tarifs 2010 du multi-accueil.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame TEZENAS-STADNICKI,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Budgets et Administration en date du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE par 25 voix pour et 2 voix contre (Madame COCHET, Monsieur DHIEUX) les tarifs 2010 du multi-accueil.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

II) OBJET : Information des décisions du Maire en vertu de la délibération accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour les sinistrés d'HAÏTI

Un tremblement de terre est survenu le [12 janvier 2010](#) à 16 heures 53 minutes, heure locale, à [Port-au-Prince](#), capitale d'[Haïti](#).

Ce tremblement de terre a causé de nombreuses victimes, 170 000 morts, et 132 rescapés ont été extraits des décombres par les équipes de secouristes venues du monde entier.

Vu le nombre considérable de victimes et dégâts matériels occasionné par l'ampleur de cette catastrophe, la commune de MARGNY-Lès-Compiègne a décidé de s'associer à l'élan de solidarité nationale, mis en œuvre à cette occasion, en versant la somme de 1 500 € sur le compte de la Fondation de France au profit des sinistrés.

Fondation de France – Solidarité Haïti
40 avenue Hoche
75008 PARIS

Titulaire du compte : FDF
Banque : Caisse des Dépôts et Consignation / PARIS
Code banque : 40031
Code guichet : 00001
N° compte : 000100222L
Clé RIB : 76

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame BREKIESZ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € sur le compte de la Fondation de France au profit des sinistrés. Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'année 2010.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Bernard HELLAL

2. OBJET : Désaffectation d'un logement à l'école Paul Bert

Par délibération en date du 27 septembre 2007, le conseil municipal a décidé d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux E.P.C.I sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Le logement situé dans l'école Paul Bert au 479, rue de la République, anciennement occupé par un professeur des écoles transféré à l'école Edouard Herriot, est concerné par cette mesure.

Aussi, ledit logement ayant été rattaché depuis le 1^{er} juin 2004 aux locaux scolaires, il est demandé au conseil municipal de décider de régulariser la situation auprès des services fiscaux en déclarant la désaffectation du local.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de régulariser la situation auprès des services fiscaux en déclarant la désaffectation du local.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

**POUR COPIE CONFORME
Le Maire,**

Bernard HELLAL